



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 15 août 2022 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur les demandes suivantes :

Demande de dérogation mineure de monsieur Vincent Marcoux et madame Maude Lemay:

Demande concernant l'immeuble situé au 1748, avenue Mercure, dont la nature et l'effet sont d'accepter l'implantation d'une construction accessoire (terrassment de piscine) à une distance de 0,10 m de la ligne arrière et latérale au lieu de 0,6 m, comme prescrit à l'article 5.4.16 du Règlement n° 1703 de zonage.

Demande de dérogation mineure de monsieur Romain Queyrel :

Demande concernant l'immeuble situé au 2248, rue Savoie dont la nature et l'effet sont d'accepter l'installation d'une clôture en cour avant secondaire d'une hauteur de 1,8 m au lieu 1,2 m, comme prescrit à l'article 5.12.1 du Règlement n° 1703 de zonage.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à ces demandes.

PLESSISVILLE, ce 14 juillet 2022

La greffière adjointe,

Caroline Grégoire